

PAR COURRIEL

Québec, le 8 octobre 2024

Stéphane Bessette
Chef d'équipe et conseiller en santé environnementale
Ministère de la Santé et des Services sociaux
stephane_bessette@ssss.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet Horne 5 par Ressources Falco Ltée – DQ4

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



CONSULTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **10 octobre à 10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.



AVISER

Cordialement,

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. : Questions

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Il a été évoqué au cours de l'audience publique que la vitesse maximale de 12,7 mm/s pour les vibrations au sol dues aux opérations de sautage ne tient pas suffisamment compte du niveau de dérangement de la population et que le ministère a recommandé une révision de cette limite dans le passé (Stéphane Bessette, DT4, p. 30). Seriez-vous en mesure de préciser la limite que le ministère jugerait adéquate et sur quelles bases? Sinon, quelles seraient les considérations contextuelles, techniques, humaines ou autres qui permettraient d'établir cette limite?